



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Fonctionnement

Question écrite n° 8839

#### Texte de la question

Mme Marie-Noëlle Lienemann attire l'attention de M le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace sur le manque d'effectifs des postes et télécommunications dans le service des telegrammes téléphones. Elle lui demande ce qu'il compte faire afin d'assurer la mission du service public quant au bon fonctionnement de ce service dans lequel les telegrammes sont portés à domicile ou postes dans les boîtes à lettres souvent plus de douze heures après leur émission.

#### Texte de la réponse

Reponse. - En l'absence de précisions, il ne peut être procédé à une enquête sur les cas évoqués. Mais, sur un plan général, le service des télécommunications doit s'efforcer de communiquer par les moyens les plus rapides à leurs destinataires les telegrammes qui leur sont adressés. Dès lors que 96 p 100 des ménages sont équipés du téléphone, il semble logique d'essayer d'abord cette solution, étant entendu qu'en cas d'impossibilité la remise par les moyens postaux reste la règle, et qu'en tout état de cause une copie confirmative par lettre est adressée. Cette forme d'exploitation offre à la clientèle une qualité de service améliorée pendant les périodes de fermeture des bureaux de poste. Elle permet par ailleurs de conserver au telegramme son archivage et sa valeur juridique. Elle n'altère en rien la sécurité et le caractère confidentiel de la correspondance, puisque la remise est opérée dans des conditions à cet égard tout à fait comparables à celles de la procédure ancienne. Il s'agit donc en fait d'une modernisation du service, rendue possible par la diffusion actuelle des moyens de télécommunications.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Lienemann Marie-Noëlle](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8839

**Rubrique :** Téléphone

**Ministère interrogé :** postes, télécommunications et espace

**Ministère attributaire :** postes, télécommunications et espace

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 janvier 1989, page 433